



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5242>

2016-2017

STAGE pour les CERTIFIES : "nouvelle carrière, nouvelle évaluation"

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Stages organisés par le S2-21 -



Date de mise en ligne : mercredi 28 décembre 2016

SNES Dijon

NOUVELLE CARRIERE, NOUVELLE EVALUATION, QUELS CHANGEMENTS ?



A partir de Janvier 2017, des mesures importantes seront mises en oeuvre pour modifier nos salaires et notre évaluation : des mesures salariales (attribution de points d'indice aux différents échelons, création d'un nouvel espace indiciaire) et des mesures de carrière (accélération de la classe normale, accès pour tous à la hors-classe, création de la classe exceptionnelle...), avec une évaluation qui ne sera plus basée sur des notes.

Pour bien comprendre ces nouvelles carrières et savoir comment elles seront progressivement mises en oeuvre, le SNES-FSU vous invite à participer à un stage syndical départemental à destination des certifiés :

MARDI 31 JANVIER 2017 A DIJON (précisions d'organisation à venir)

Voici quelques questions auxquelles nous répondrons :

- ▶ selon les échelons, je suis passée tantôt au choix, tantôt à l'ancienneté : c'est sûr qu'il y aura maintenant un rythme d'avancement unique pour tous ?
- ▶ plus de note administrative, plus de note pédagogique, qui va m'évaluer et de quelle manière ?
- ▶ FO dit que le salaire va baisser, le SNES-FSU dit qu'il va augmenter : qui a raison ?
- ▶ je suis au 7e échelon de la hors-classe, que puis-je espérer avant la retraite ?
- ▶ une classe exceptionnelle après la hors-classe : vais-je pouvoir y accéder ?
- ▶ notre pouvoir d'achat va-t-il enfin augmenter alors qu'il a baissé de 30% depuis 1981 ?...

Vous avez droit à 12 jours par an de stage syndical, en plus des stages DAFOP. L'absence est de droit, mais **il faut demander une autorisation d'absence au chef d'établissement au moins 1 mois jour pour jour avant la date du stage (voir modèle [ICI](#))** **DONC**

avant le 31 Décembre 2016 !

Merci de prévenir la section syndicale du SNES 21 de votre présence à ce stage pour des raisons d'organisation matérielle (même si vous venez sans autorisation d'absence parce que vous n'avez pas cours par exemple) :

snest1@dijon.snes.edu

